



LICOF



LICOCO

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 01/2010

Stockage Pétrolier du Katanga (SPK) et CONGO FRET SPRL (CF Congo) victimes de la manipulation de RELCOF et REPRODOC par des concurrents déloyaux identifiés.

Les organisations de la société civile œuvrant dans la transparence et la lutte contre la corruption en République Démocratique du Congo, suivent avec une attention toute particulière depuis avril 2009 l'épisode malheureux ayant abouti littéralement au bannissement des activités commerciales des entreprises Stockage Pétrolier du Katanga (SPK) et CONGOFRET SPRL (CF Congo) filiales locales de la multinationale **TRAFIGURA BEHEVER BV** et ce à la suite d'un procès qui s'est soldé par le scellé des portes des entreprises ci haut citées.

La RDC ferait-elle à la fois une chose et son contraire, améliorer tant soit peu le climat des affaires et fermer en même temps la porte aux initiatives privées de nature à influencer positivement sur son économie ? Ce qui est convenu d'appeler désormais l'affaire **RELCOF et associés contre Stockage Pétrolier du Katanga (SPK) et CONGOFRET SPRL (CF Congo)** en donne un exemple macabre.

En effet, les organisations de la société civile œuvrant dans la transparence et la lutte contre la corruption ont fini par réaliser en dernière analyse qu'il s'agit dans ce dossier d'une lutte entre de grands opérateurs économiques évoluant au Katanga pour l'occupation du marché pétrolier local. Les ONG n'interviennent là dedans que comme cheval de Troie dont se servent certains commerçants pour régler pas très proprement des comptes à leur concurrent ; ce que nous appelons une concurrence déloyale.

Cette affaire qui fait couler beaucoup d'encre et de salive a éclaté en 2009 à partir du moment où la Division provinciale des Hydrocarbures/Katanga avait repéré l'entrée à la frontière de Kasumbalesa de 19 camions citernes appartenant à TRAFIGURA et transportant du carburant sans s'être mis préalablement en ordre envers l'administration.

La Division avait ordonné la consignation de ce stock d'essence dans les installations de SEP-CONGO se trouvant au quartier Industriel, dans la commune de Kampemba. Rapport en avait été dressé au Ministre National des Hydrocarbures, à Kinshasa. Et ce dernier n'avait pas hésité à demander à la société de régulariser sa situation administrative en payant les frais nécessaires. C'est ainsi que la multinationale qu'après paiement celle-ci figurait officiellement sur la liste des fournisseurs des produits pétroliers dans notre pays. Elle a commencé à fournir, par le biais de **SPK et CF CONGO SPRL**, du carburant aux grandes compagnies katangaises, dont entre autres **Tenke Fungurume Mining (TFM)**, **Chemicals of Africa (CHEMAF)** tout en détenant 30% du marché de la ville province de Kinshasa, etc.

Sur terrain, les données en matière de fourniture pétrolière étaient telles que la société UNITED PETROLEUM appartenant au **GROUPE HYPER PSAROMATIS et** associés trône en tête en stockant 18.000 mètres cubes de carburant, tandis que SPK était en train de mettre en place ses installations d'une capacité 7.000 mètres cubes à Lubumbashi et 5.000 mètres cubes à Kolwezi, soit un total de 12.000 mètres cubes pour un investissement total de dix huit millions des dollars avec un personnel de cent cinquante travailleurs congolais. En termes de capacité de stockage, elle deviendrait deuxième importante société.

SEP-CONGO, bien que mieux outillée, n'a que 7.500 mètres cubes et se classerait alors en troisième position en termes de capacité de stockage. L'amélioration du climat des affaires au pays fait que l'on dispose en permanence d'environ 80.000 mètres cubes de pétrole s'il faut tenir compte aussi d'autres sociétés pétrolières non concernées directement par le conflit sous examen.

Voilà que la levée des boucliers contre SPK et CONGO FRET CONGO sprl a été décrétée sous couvert de **l'ONG RELCOF animé par Paul**

KALENGA et REPRODOC animé par Corneille MITONGA député provincial suppléant de l'honorable NAZEM MAZEMBE propriétaire de l'Agence en douane SOCODAM et distributeur du carburant de United Pétroleum. Quelques articles de presse sulfureux décrivant la multinationale comme étant une société dangereuse sans aucune preuve, ont été lus ; d'autres ont carrément mis l'accent sur la fraude douanière et fiscale imputable à ladite société.

Après enquête, les organisations de la société civile œuvrant dans la transparence et la lutte contre la corruption réalisent que **TRAFIGURA** ne mérite pas d'être traitée comme une entreprise criminelle en RDC tout simplement pour y avoir fait entrer des produits pétroliers.

Aussi, nous rappelons que le **GROUPE HYPER PSARO**, pour avoir importé et vendu des produits alimentaires avariés et impropres à la consommation, n'avait été fermé que pendant quelques jours sans que **RELCOF et REPRODOC** et les autorités politico judiciaires qui les soutiennent n'aient pris aucune mesure de fermeture conservatoire à son endroit ni l'amener en justice pour défendre les intérêts des populations katangaises. Que dire de l'affaire de la fraude de **SOCODAM** déclarant en douane exclusif du groupe **Hyper PSARO**

D'ailleurs l'une des organisations signataires du présent communiqué avait été contactée par **Corneille MITONGA**, avant de contacter la **RELCOF**, pour faire cette sale besogne moyennant une forte somme d'argent. Dans le même ordre d'idées, selon les informations en notre possession, le **Groupe BAZANO** avait proposé une forte rétribution aux avocats conseils de SPK et CF Congo pour obtenir leur désistement dans ce dossier. De même l'un des avocats de RELCOF, avocat de **Jean Pierre BEMBA** prétextant être soigné aux petits oignons avec un jet pour ses déplacements entre Lubumbashi et Kinshasa avait fait la même démarche.

C'est pourquoi, les organisations de la société civile recommandent :

- 1. Au gouvernement national** d'initier un audit des activités des entreprises Groupe Hyper SPARO, SOCODAM et Groupe BAZANO et de veiller à la sécurité juridique de tous les investisseurs pour garantir un bon climat des affaires au Katanga ou la mafia et la concurrence déloyale font la loi.

2. **A la Justice** de lever dans l'urgence le scellé sur SPK et CF CONGO SPRL conformément aux décisions de Procureur Général de la République et du Procureur Général près la cour d'appel de Lubumbashi
3. **Au Conseil Supérieur de la Magistrature** de prendre des sanctions exemplaires à l'endroit des juges du tribunal de commerce et de Grande Instance de Lubumbashi pour acte de corruption avérée ;
4. **Aux acteurs de la société civile congolaise** de mettre à l'avant-plan l'intérêt général et non leurs profits personnels
5. **Aux organisations non gouvernementales nationales et internationales œuvrant dans les ressources naturelles** d'initier une enquête pour clarifier cette situation dans l'intérêt des populations congolaises et mettre un terme à la concurrence déloyale entre les investisseurs.

Fait à Kinshasa, le 26 Avril 2010

La LICOF

LIGUE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE

Partenaire officiel de la Commission de l'Ethique et de la Lutte contre la Corruption (CELC) et de L'Observatoire du Code de l'Ethique Professionnelle (OCEP)

51, avenue Mweru étage, C/L'shi

Tél. 0995322058, 0997021184, 0818153110, 0997032245

Site : www.licof.org / Courriel : info@licof.org

LICOCO

LIGUE CONGOLAISE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Immeuble Lome 2eme niveau Quartier 4 Ndjili Kinshasa

0815730577 0898972130

licocordc@yahoo.fr

NDS

NOUVELLE DYNAMIQUE SYNDICALE

Membre du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans la gestion des Industries Extractives et de la coalition PYWP/RDC

374 avenue Lumumba C/Lubumbashi

0814050119 0997360208

Site ; www.ndsrdc.cd /courriel ; syndicat_nds@yahoo.fr